

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par

Mme Rixain, Mme Lazaar, M. Gouffier-Cha, Mme Muschotti, Mme Battistel, Mme Panonacle,
Mme Florennes, Mme Auconie, Mme Krimi, Mme Couillard, Mme Le Peih, Mme Chapelier,
M. Chiche, Mme Calvez, Mme Hai, Mme Romeiro Dias, Mme Anthoine, M. Houlié, Mme Do,
M. Vignal, Mme Sarles, Mme Liso, Mme Lakrafi, Mme Sylla, M. Damien Adam, Mme Pompili,
M. Gérard, Mme Gaillot et Mme Bagarry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.